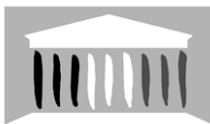


Document
mis en distribution
le 28 janvier 2005



N° 2042

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 janvier 2005.

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2004-937 du 2 septembre
2004
portant extension à **Mayotte** du régime de l'épargne-
logement,*

(Renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. JEAN-PIERRE RAFFARIN,

Premier ministre,

PAR MME BRIGITTE GIRARDIN,

ministre de l'outre-mer.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article 62 (7°, j) de la loi de programme pour l'outre-mer (n° 2003-660 du 21 juillet 2003) a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires, en tant qu'elles concernent les compétences de l'Etat, à l'actualisation et l'adaptation du droit applicable à Mayotte concernant le régime de l'épargne-logement.

Le projet de loi portant ratification de cette ordonnance doit être déposé devant le Parlement au plus tard six mois à compter de sa publication.

Le présent projet de loi a pour objet de ratifier, dans le respect de cette échéance, l'ordonnance n° 2004-937 du 2 septembre 2004 portant extension à Mayotte du régime de l'épargne-logement.

PROJET DE LOI

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'outre-mer,

Vu l'article 39 de la Constitution,

Décète :

Le présent projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2004-937 du 2 septembre 2004 portant extension à Mayotte du régime de l'épargne-logement, délibéré en Conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat, sera présenté à l'Assemblée nationale par la ministre de l'outre-mer, qui est chargée d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article unique

L'ordonnance n° 2004-937 du 2 septembre 2004 portant extension à Mayotte du régime de l'épargne-logement est ratifiée.

Fait à Paris, le 26 janvier 2005.

Signé : JEAN-PIERRE RAFFARIN

Par le Premier ministre :

La ministre de l'outre-mer,
Signé : BRIGITTE GIRARDIN
